



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réduction du prix des tests antigéniques par les pharmaciens

Question écrite n° 45272

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le projet de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) de réduire le coût des tests antigéniques de dépistage de la covid-19 pour les pharmacies. L'assurance maladie avait pourtant déjà prévu une baisse de 40 % de ces tests. Si le coût des tests réalisés en pharmacie doit être abaissé à 15 euros, comme cela est proposé par la CNAM, cela n'augmentera pas pour autant le nombre de tests réalisés, dans la mesure où ils sont pris en charge par l'assurance maladie. En revanche, cela revient à réduire la rémunération du diagnostic, de l'enregistrement et de l'annonce du résultat par les pharmaciens de 10,40 euros (avant le 15 février 2022) à seulement 40 centimes. Il lui demande ainsi si le Gouvernement entend maintenir le prix des tests antigéniques remboursés par la CNAM afin de soutenir la contribution des pharmaciens à l'effort de lutte contre l'épidémie de covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45272

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2022](#), page 2341

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)